

Médicaments dopaminergiques : ce qu'il faut savoir

Si vous êtes traité(e) par un ou plusieurs médicaments prescrits pour la **maladie de Parkinson**, le **syndrome des jambes sans repos** ou l'**hyperprolactinémie**, il est essentiel de connaître leurs effets indésirables afin de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant.

En cas de questions, parlez-en rapidement avec votre médecin ou votre pharmacien.



Afin de vous aider dans votre quotidien, ce document vous présente :

Dans quels cas sont prescrits les médicaments dopaminergiques ?

Quels sont les médicaments concernés ?

Quels sont les effets indésirables importants à connaître ?

Que faire si vous êtes traité(e) avec ces médicaments ?

Il existe plusieurs familles de médicaments dopaminergiques :

- La **lévodopa** (L-DOPA), transformée en dopamine dans le cerveau ;
- Les **agonistes dopaminergiques**, qui imitent les effets de la dopamine ;
- Les **inhibiteurs des enzymes dégradant la dopamine** (ces inhibiteurs sont appelés IMAO-B et ICOMT), qui permettent ainsi d'augmenter la quantité de dopamine dans le cerveau ;
- L'**amantadine**, qui augmenterait la dopamine dans le cerveau.

**Partagez ce document avec vos proches
et discutez-en avec eux.**



Dans quels cas sont prescrits les médicaments dopaminergiques ?



Les médicaments dopaminergiques peuvent être utilisés dans :

- **La maladie de Parkinson.** C'est une maladie dégénérative qui se caractérise par la disparition progressive des neurones producteurs de dopamine dans le cerveau, une substance naturelle qui intervient dans le contrôle des mouvements, de la motivation, de l'humeur et des émotions. Elle se manifeste principalement par une rigidité musculaire, un tremblement au repos et une lenteur des mouvements ;

- **Le syndrome des jambes sans repos** ou maladie de Willis-Ekbom. C'est un trouble neurologique chronique qui se manifeste par un besoin impérieux (urgent et irrésistible) de bouger les jambes, associé à des sensations de fourmillements, picotements et brûlures des membres inférieurs. Ces symptômes, qui surviennent principalement lorsque l'on est immobile, sont appelés les « impatiences ».

À des doses journalières généralement plus faibles, les médicaments dopaminergiques peuvent également être utilisés dans :

- **L'hyperprolactinémie.** C'est une augmentation anormale du taux de prolactine dans le sang qui peut conduire à des troubles du cycle menstruel voire une infertilité chez la femme, ou une impuissance chez l'homme ;

- **L'inhibition de la production de lait maternel** (allaitement) pour raison médicale après un accouchement, un avortement ou une fausse couche.

Quels sont les médicaments concernés ?

Médicaments utilisés dans la maladie de Parkinson

Lévodopa :

- Lévodopa+bensérazide (Modopar et génériques)
- Lévodopa+carbidopa (Duodopa, Sinemet et génériques)
- Lévodopa+carbidopa+entacapone (Lecigimon, Stalevo et génériques)
- Foslévodopa+foscarbidopa (Scyova)

Agonistes dopaminergiques :

- Apomorphine (Apokinon, Dopaceptin et génériques)
- Bromocriptine (Parlodel)
- Piribédil (Trivastal)
- Pramipexole (Sifrol et génériques)
- Ropinirole (Requip et génériques)
- Rotigotine (Neupro)

IMAO-B :

- Rasagiline (Azilect et génériques)
- Safinamide (Xadago)
- Sélégiline (Déprényl)

ICOMT :

- Entacapone (Comtan et génériques)
- Opicapone (Ongentys)
- Tolcapone (Tasmar)

Amantadine :

- (Mantadix)

Médicaments utilisés dans le syndrome des jambes sans repos

Agonistes dopaminergiques :

- Pramipexole (Sifrol et génériques)
- Ropinirole (Adartrel et génériques)
- Rotigotine (Neupro)

Médicaments utilisés dans l'hyperprolactinémie

Agonistes dopaminergiques :

- Bromocriptine (Parlodel)
- Cabergoline (Dostinex et génériques)
- Norprolac (Quinagolide) (en arrêt de commercialisation)



Quels sont les effets indésirables importants à connaître ?



Les effets indésirables listés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et ne se manifestent pas chez tous les patients, mais il est important de savoir les identifier.

Ils peuvent survenir même à de faibles doses, et longtemps après le début de votre traitement (même après plusieurs années). D'autres effets indésirables peuvent être liés à la prise de votre médicament.



Pour plus d'informations, consultez la notice des médicaments.

→ Troubles du contrôle des impulsions

Leur fréquence de survenue (proportion de personnes touchées) est qualifiée d' « indéterminée » dans la plupart des notices car il n'a pas toujours été possible de la calculer avec exactitude à partir des données scientifiques disponibles avant leur commercialisation.

Ainsi, une fréquence « indéterminée » ne signifie pas que ces effets surviennent de manière exceptionnelle.

Par exemple, lors d'un traitement de la maladie de Parkinson avec le pramipexole, les troubles du contrôle des impulsions sont fréquents (jusqu'à 1 personne sur 10).

Vous pouvez vous sentir poussé(e) à agir de façon anormale, déraisonnable, contre votre volonté.

Cela peut se manifester par :

- Une **addiction au jeu** : jouer de manière inconsidérée à des jeux d'argent (casino, paris sportifs, courses hippiques, cartes à gratter), à des jeux en ligne... ;
- Des **dépenses et achats compulsifs** (inutiles, coûteux et répétitifs) ;
- Une **hypersexualité** et une **augmentation de la libido** : avoir des pulsions ou des obsessions sexuelles anormalement accrues, avec une augmentation des pensées et des sensations à caractère sexuel qui peuvent parfois conduire à des comportements inappropriés voire dangereux pour vous-même et les autres ;
- Une **consommation excessive de nourriture** : manger d'importantes quantités dans un laps de temps très court, avoir une alimentation compulsive (en particulier de sucreries) ;
- Un **comportement répétitif** : manipuler, trier, examiner, ranger sans cesse des objets ;
- Un **comportement hostile, agressif voire violent**.

Ces effets peuvent avoir de **graves conséquences personnelles, familiales et sociales.**

→ Usage compulsif du médicament

Vous pouvez ressentir l'**envie irrésistible de prendre votre médicament et d'en augmenter les doses** de façon excessive.

Toute modification de votre comportement en lien avec des troubles du contrôle des impulsions ou de la fréquence à laquelle vous prenez votre médicament **doit être signalée rapidement à votre médecin** afin qu'il puisse ajuster ou modifier votre traitement.

→ Troubles neurologiques

Des **hallucinations**, le plus souvent visuelles mais parfois auditives, et un **état confusionnel** peuvent survenir.

→ Somnolence

Vous pouvez ressentir un ou plusieurs épisodes de **très grande somnolence** dans la journée, voire **une envie de dormir irrésistible, d'apparition soudaine**.



Soyez prudent(e) : si vous ressentez des troubles neurologiques ou de la somnolence, **ne vous mettez pas dans des situations qui pourraient vous exposer à des risques graves** (conduite d'un véhicule, utilisation d'une machine dangereuse y compris bricolage/jardinage...).
Parlez-en rapidement à votre médecin.

→ Baisse de tension (pression artérielle)

Vous pouvez ressentir des **étourdissements** ou faire un **malaise**, en particulier si vous prenez déjà d'autres médicaments qui font baisser la tension, ou au moment de vous lever.

Si vous ressentez des étourdissements ou si vous faites un malaise, **levez-vous très progressivement, en plusieurs fois** afin de les éviter : passez lentement d'abord de la position allongée à la position assise, attendez un instant puis passez lentement à la position debout.

Si les malaises sont répétés ou sévères, parlez-en rapidement à votre médecin.

→ Troubles digestifs : nausées, vomissements

Au début de votre traitement, les doses prescrites augmentent très progressivement afin d'éviter ces effets indésirables fréquents, mais vous pourriez tout de même les ressentir.



Si vous ressentez des troubles digestifs, **ne prenez aucun médicament contre les nausées et les vomissements sans l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien** : dans certains cas, ces médicaments peuvent aggraver les symptômes de votre maladie.

Si ces troubles ne disparaissent pas, parlez-en à votre médecin. Il vous prescrira, si besoin, un médicament adapté.

Que faire si vous êtes traité(e) avec ces médicaments ?

1. Respectez la prescription de votre médecin

- **Ne dépassez pas la dose** inscrite sur votre ordonnance car cela augmente le risque d'apparition ou d'aggravation d'effets indésirables.
- **Respectez les horaires** de prise pour l'équilibre de votre traitement : prenez votre médicament à heure fixe et conformément aux recommandations de votre médecin et/ou de votre pharmacien.

Soyez particulièrement vigilant(e) aux effets que vous pourriez ressentir si votre médecin modifie votre traitement, notamment lors d'un changement de dose ou de l'ajout d'un nouveau médicament. Si vous remarquez un effet inhabituel, parlez-en rapidement à votre médecin ou à votre pharmacien.



2. Soyez attentif/attentive à tout comportement inhabituel et sensibilisez vos proches

Les questions ci-dessous peuvent vous aider. Vous pouvez y répondre avec l'aide d'un proche :

- Avez-vous remarqué, ou votre entourage vous a-t-il signalé, des **comportements répétitifs, inhabituels** ou des **signes d'hyperactivité** ?
- **Votre entourage est-il inquiet** de certains de vos comportements ?
- Jouez-vous à des **jeux de hasard** ou faites-vous des paris sans pouvoir vous arrêter ?
- Passez-vous **plus de temps que d'habitude sur votre téléphone**, votre **ordinateur**, ou sur internet ?
- Commencez-vous à **collectionner des objets** alors que vous ne le faisiez pas avant ?
- **Achetez-vous beaucoup de choses** dont vous n'avez pas besoin ?
- **N'êtes-vous plus capable d'estimer les sommes d'argent** que vous dépensez ?
- Avez-vous une **hausse de libido** importante ?
- Avez-vous des **comportements sexuels inhabituels** ?
- Mangez-vous de **grandes quantités de nourriture** en peu de temps, sans avoir réellement faim ?
- Ressentez-vous une **perte de contrôle** lorsque vous commencez à manger ?
- Vous sentez-vous plus **irritable, impatient(e)** ou en **colère** qu'avant ?
- Avez-vous des **réactions agressives** inhabituelles ?
- Augmentez-vous la **fréquence des prises de votre médicament** malgré les rappels de votre entourage ou les conseils de votre médecin ?

! Même si vous êtes gêné(e)
● à l'idée d'en parler, signalez rapidement et **sans honte** tout comportement inhabituel à votre médecin, pharmacien, ou tout professionnel de santé intervenant dans votre prise en charge, afin de vous protéger, ainsi que votre entourage.



Les professionnels de santé sont là pour vous écouter et vous orienteront si nécessaire vers un soutien psychologique.

→ **Informez vos proches** des potentiels effets indésirables de vos médicaments et écoutez-les s'ils vous font part de changements de comportement : ils peuvent avoir remarqué chez vous des comportements inhabituels dont vous n'avez pas forcément conscience.

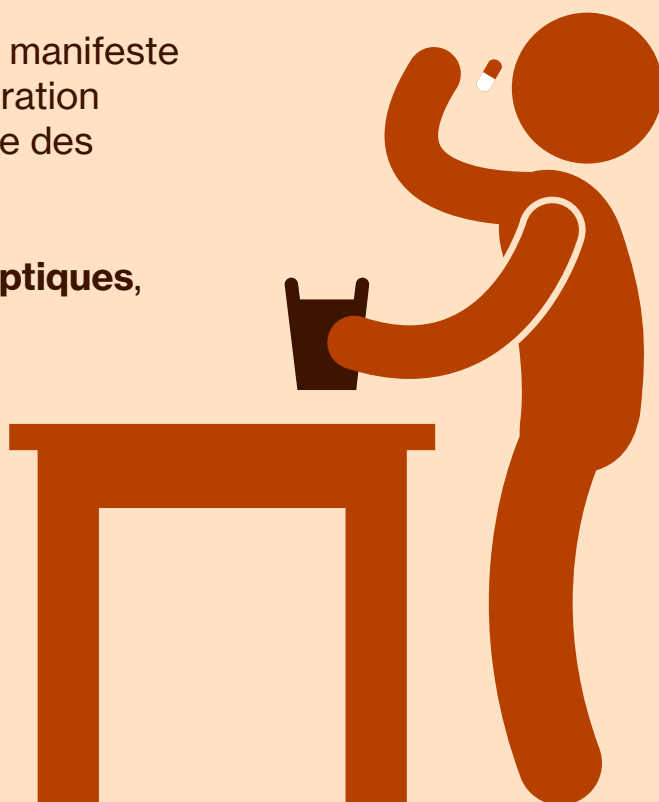
3. N'arrêtez ou ne modifiez jamais seul votre traitement

- Si vous ressentez le besoin de modifier ou d'arrêter votre traitement (en raison d'effets indésirables ou pour toute autre raison), **consultez d'abord votre médecin** qui déterminera comment l'adapter.

- **N'arrêtez jamais brutalement** votre traitement dopaminergique car cela peut entraîner :

- Un **syndrome de sevrage**, qui se manifeste notamment par de la fatigue, une transpiration excessive, des douleurs, de l'anxiété voire des symptômes dépressifs ;

- Un **syndrome malin des neuroleptiques**, qui se manifeste notamment par une rigidité musculaire, de la fièvre, une tension (pression artérielle) instable, une augmentation du rythme cardiaque, une confusion et une baisse de l'état de vigilance pouvant aller jusqu'au coma voire au décès.



4. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout autre médicament

- Ne prenez pas d'autre médicament sans l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien, même des médicaments qui ne nécessitent pas d'ordonnance : associés à votre traitement dopaminergique, certains médicaments peuvent aggraver les symptômes de votre maladie ou augmenter le risque d'effets indésirables.



Où obtenir des informations ?

- Les professionnels de santé, médecins, pharmaciens sont là pour vous aider. **N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions.**
- Dans les notices accompagnant les boîtes de médicaments ou sur la base de données publique des médicaments :
base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr
- Auprès d'associations de patients telles que France Ekbohm, France Parkinson, la Fédération française des groupements de parkinsoniens (FFGP), et l'Association française des néoplasies endocriniennes multiples (AFNEM).

→ VOUS POUVEZ DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES QUE VOUS RESSENTEZ

Déclarer, c'est contribuer à une meilleure connaissance des médicaments. Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice de votre médicament.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé signalement.social-sante.gouv.fr

